

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4864

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association La Gourguillonaise - Convention de subvention 2008

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Mermoud

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palaja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4864**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Association La Gourguillonnaise - Convention de subvention 2008**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association La Gourguillonnaise a été créée en 1975. Elle a pour but de promouvoir et de développer toutes les formes d'activités culturelles et de loisirs à destination des personnels de la Communauté urbaine, de la ville de Lyon et d'autres collectivités publiques adhérentes.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et, de certaines, en particulier de la Communauté urbaine, des moyens en locaux et en personnel mis à disposition gratuitement.

Le soutien de la Communauté urbaine à la Gourguillonnaise a été formalisé par la signature, le 23 avril 2004, d'une convention pluriannuelle couvrant les exercices 2004 à 2006 avec la possibilité d'une prolongation expresse d'un an par voie d'avenant.

Le Bureau de la Communauté urbaine, réuni le 22 janvier 2007, a décidé de reconduire ce dispositif conventionnel jusqu'au 1er janvier 2008.

La Gourguillonnaise a présenté son projet associatif et son budget prévisionnel pour l'année 2008, qui font l'objet de l'annexe 2 de la présente convention.

Le projet de convention proposé au Conseil fixe pour l'exercice 2008 les modalités d'attribution de l'aide communautaire qui se décline en :

- une subvention de fonctionnement de 50 000 €,
- le maintien de la mise à disposition des moyens en locaux et personnel tels que précisés dans la convention du 23 avril 2004 ;

Vu ledit projet de convention ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer avec La Gourguillonnaise une convention de subvention pour l'exercice 2008.

2° - Décide :

- a) - d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'exercice 2008,
- b) - de maintenir sur la même période la mise à disposition de l'association des moyens en locaux et personnel tels que précisés dans la convention du 23 avril 2004.

3° - La dépense correspondant à la subvention de fonctionnement 2008 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 01 et au budget de l'assainissement - compte 671 380 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,